

## **Allocations familiales après l'obligation scolaire – Apprentis**

contact  
téléphone  
fax  
e-mail  
dossier n°

Les allocations familiales peuvent encore être payées jusqu'à l'âge de 25 ans en faveur des jeunes qui travaillent sous contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, dans la plupart des cas, lorsque le contrat d'apprentissage est rompu ou n'est pas agréé, le droit aux allocations familiales subsiste encore pendant trois mois.

Ce formulaire nous permet de vérifier chaque année si toutes les conditions sont remplies.

### ***Conditions ?***

Il doit s'agir d'un contrat d'apprentissage agréé et contrôlé.

L'apprenti peut bénéficier d'une rémunération totale maximum de 520,08 EUR par mois provenant de ce contrat d'apprentissage, d'un autre travail ou d'une prestation sociale (montant brut valable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2012).

La solde des 6 premiers mois du service militaire volontaire n'est pas prise en considération.

Pour les volontaires, on applique un régime spécial.

### ***Que devez-vous faire ?***

La rubrique 10 doit être complétée par **la personne qui reçoit les allocations familiales** (c'est généralement **la mère**).

La rubrique 20 est destinée à **l'employeur (au maître d'apprentissage)**.

La rubrique 30 doit être complétée par **le délégué à la tutelle** ou par **le service pour l'intégration des personnes handicapées**.

Pour les contrats d'apprentissage en dehors de la Belgique, vous devez demander le formulaire spécial à votre organisme d'allocations familiales.

### ***D'autres questions? Vous souhaitez vérifier ou modifier les données vous concernant pour les allocations familiales?***

Prenez contact avec votre gestionnaire de dossier.

Pour des questions générales, adressez-vous à:

FAMIFED

Rue de Trèves 9

1000 BRUXELLES

02-237 21 12

[www.famifed.be](http://www.famifed.be)

**PERIODE** .....

10

**Déclaration de la personne qui reçoit les allocations familiales**

11

Nom et prénom de l'apprenti

.....

Date de naissance

.....

12

Le contrat d'apprentissage  
a-t-il été rompu **pendant la**  
**période indiquée ?**

non

oui  un nouveau contrat d'apprentissage a été conclu le .....

le jeune a recommencé à suivre des cours le .....

13

**N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE FORMULAIRE AVANT DE  
NOUS LE RETOURNER**

***Vous devez nous communiquer spontanément et le plus rapidement possible  
toute modification de la situation de l'apprenti.***

**Je déclare avoir complété correctement ce formulaire et avoir pris  
connaissance de l'information ci-jointe.**

**Date** .....

**Signature** .....

**Téléphone** .....

**E-mail** .....

20

**Déclaration du chef d'entreprise (maître d'apprentissage)**

21

Vos nom, prénom,  
profession et adresse

Le maître d'apprentissage .....

Nom et prénom de l'apprenti

déclare que .....

a conclu un contrat d'apprentissage le .....

pour la période du ..... au .....

sous le numéro .....

22

Tracez une croix.

le contrat d'apprentissage a été agréé le .....

l'agrément du contrat d'apprentissage a été refusé le .....

l'agrément du contrat d'apprentissage a été retiré le .....

23

**Pendant la période indiquée,**  
le contrat d'apprentissage

a pris fin à la date prévue.

a été rompu le .....

a été suspendu du ..... au .....

24

Indiquez le montant mensuel  
brut de la rémunération  
accordée.

..... EUR

25

**Signature**

Je déclare avoir rempli correctement la présente déclaration.

Date ..... Signature .....

30

**Déclaration du délégué à la tutelle ou du service des personnes  
handicapées**

31

Le contrat d'apprentissage  
répond-il aux exigences  
légales ?

non

oui

**Répondez aux questions suivantes si le contrat d'apprentissage a été rompu  
ou n'est pas agréé.**

32

L'apprenti peut-il encore entrer  
en ligne de compte pour une  
agrément ultérieure ?

non

oui

33

L'apprenti continue-t-il de  
suivre les cours de formation  
de base en apprentissage ?

non, plus depuis le .....

oui, du ..... au .....

34

Cachet

Date .....

Signature .....